



## **NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE – REUNION DU 7 MARS 2019**

La secrétaire générale de la préfecture a reçu les organisations syndicales dans l'enceinte de la préfecture. Elle était notamment accompagnée des représentants des différentes directions concernées par la nouvelle cité administrative ainsi que de responsables chargés de suivre le projet.

Cette réunion avait pour but de présenter la méthode, le calendrier et de donner quelques précisions sur cette nouvelle structure.

A ce jour, il n'existe pas de projet architectural.

Avant de rendre sa décision, 2 projets ont été étudiés par le préfet.

Soit la rénovation de la cité administrative actuelle qui aurait duré 9 ans et coûté 150 millions €, soit la construction d'une nouvelle cité administrative.

Le préfet a opté pour le second projet.

La CNIP (Conférence Nationale de l'Immobilier Public)

et le CIE (Conseil de l'Immobilier de l'État) ont rendu un avis favorable.

### **Calendrier :**

- Validation du programme par la CNIP début 2020
- Dépôt du permis de construire 1<sup>er</sup> trimestre 2021
- Finalisation du plan des étages en 2022
- Construction 2021-2022

### **Présentation de la nouvelle cité administrative :**

La future cité administrative sera construite à « Porte des postes ».

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du quartier avec l'implantation d'un complexe cinématographique, de commerces, de restaurants...

Une enveloppe de 150 millions € est attribuée à ce projet.

Le futur bâtiment ne sera pas une tour comme la cité administrative actuelle.

Elle aura une superficie de 38400m<sup>2</sup>.

Elle comprendra 1953 postes de travail.

Les services qui y seront installés sont les mêmes que dans la cité administrative actuelle ainsi que 3 services supplémentaires étant actuellement installés dans de l'« immobilier précaire », soit le CROUS, la DDPP et la DRJSCS.

Elle contiendra un restaurant administratif et une crèche.

Une réflexion est en cours sur une possible mutualisation de certains espaces tels l'accueil ou des salles de réunion.

Des espaces de détente et de convivialité seraient créés.  
L'hypothèse d'un espace sportif a également été évoquée.  
Des bureaux nomades y seraient implantés (télétravail).  
Une salle de concours/examen y serait également créée.  
Il y aura un parking sécurisé en partie souterrain de 480 places pour les agents dont 144 places réservées aux véhicules de service.  
Actuellement, certaines directions louent des parking privés. Cette option sera également possible sur le secteur de la future cité.

### **Les agents :**

Un étude a été effectuée à partir de données fournies par les différents services RH (1222 sur 1973 agents).

Les résultats de cette étude « indiqueraient » que 40% des agents de la cité gagneraient du temps de trajet et 1/3 des agents ne perdraient que de 0 à 6 minutes...

Un questionnaire sera néanmoins envoyé à chaque agent de la cité administrative actuelle.

Concernant la DRFIP, 280 agents et 300 postes de travail seraient transférés dans la nouvelle cité administrative ainsi que 21 agents de l'ENFIP (actuellement à l'INM) et 50 agents du CIS.

**Pour l'UNSA, même si le projet paraît ambitieux avec une volonté de créer de meilleures conditions de travail, il est évident que les agents transférés dans la nouvelle cité administrative verront leur situation personnelle se dégrader.**

**Malgré cette « pseudo étude », il paraît évident que le temps de transport va être rallongé pour de nombreux agents !!**

**Mais surtout, de nombreux agents venant travailler en train actuellement, devront prendre un abonnement de métro à un coût non négligeable (51€/mois).**

**Dans le meilleur des cas, ils pourront se faire rembourser la moitié par leur employeur s'ils n'atteignent pas déjà le plafond avec leur abonnement de train.**

**Cette situation est intolérable dans un contexte où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est déjà en berne !!**

**N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez-nous un mail

Contact : [unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:unsa.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



